

Conférence de presse du 2 février 2005, Attac-Ne

1- Présentation de la Déclaration Rome du 10 décembre 2003

Déclarons le droit humain à l'eau, c'est l'objet de cette déclaration.

La difficulté de reconnaître l'eau indispensable à la vie et comme un droit humain est réelle dans la tête des gouvernants et des politiciens. Une commission du Conseil national a refusé de donner suite à une motion qui demandait l'inscription de l'eau comme bien public dans la Constitution fédérale. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dès que l'on parle de l'eau comme un droit humain universel. Attention, si cette notion de droit passait dans les constitutions des pays, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, personne ne verrait en Suisse de changement pratique dans l'usage de l'eau et de son droit, dans l'immédiat. Mais dans le contexte actuel, ce serait un changement d'état d'esprit dans les faits, l'eau ne serait plus considérée comme un bien économique et un besoin essentiel. En nov. 2002, le Comité des Nations Unies sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels écrivait que « le droit humain à l'eau est indispensable pour vivre sa propre existence dans des conditions de dignité humaine. »

Si nous continuons sur notre lancée de gaspillage de l'eau potable et douce, on voit pointer des graves problèmes d'approvisionnement en eau pour l'agriculture en Chine, en Inde et aux Etats-Unis. Des conflits entre Etats peuvent encore surgir autour de l'utilisation de l'eau. Pourquoi faudrait-il se résigner à des guerres de l'eau, ce qui est un futur possible mais nous ne l'acceptons pas.

Nous voulons un accès à l'eau potable pour tous sur la base d'un droit humain universel. Nous savons que l'obstacle principal ne réside pas dans l'absence ou dans l'inadéquation des ressources financières, des compétences, des technologies. Celles-ci existent. Ce qui manque, c'est la volonté politique et les choix politiques et économiques correspondants.

Nous proposons la mise en oeuvre de la Déclaration de Rome en donnant la priorité à six objectifs :

1^{er} objectif : constitutionnaliser le droit à l'eau par son inclusion dans la déclaration universelle des droits de l'homme, par son introduction dans les constitutions de tous les Etats, par son incorporation dans les statuts de collectivités communales et régionales.

2^{ème} objectif : transformer l'eau en un instrument de paix, moyennant une campagne de signatures de la part des communes, des provinces, des régions et des Etats à un texte par lequel les signataires s'engagent à répudier l'utilisation de l'eau dans des buts politiques et militaires et en tant qu'instrument d'oppression, d'exclusions et de chantage, notamment sur le plan commercial.

3^{ème} objectif : libérer les porteuses d'eau, en garantissant le droit à l'éducation d'ici 2010 aux 18 millions d'enfants (surtout les fillettes) qui ne peuvent pas fréquenter l'école car elles sont obligées de porter l'eau pour leur famille et le village, en parcourant plusieurs km par jour.

4^{ème} objectif : halte aux pompages et à la surconsommation dévastateurs, en réduisant, au niveau mondial d'ici à 2010, de 40% les prélèvements et les pertes actuels en agriculture, en

industrie et dans les réseaux de distribution. De même, il faut réduire les gaspillages domestiques d'eau qui utilisent l'eau potable surtout (plus de 90%) pour des usages non potables.

5^{ème} objectif : inventer la finance coopérative pour l'eau, en créant un système financier coopératif mutualiste mondial destiné à favoriser la mise en oeuvre d'un service public mondial de l'eau et à financer les actions visant à garantir l'accès à l'eau potable pour tous au niveau local, national, continental.

6^{ème} : faire grandir la démocratie « locale », car il appartient aux peuples de décider en matière d'eau.

Ces objectifs permettent de travailler dans un cadre défini à la sensibilisation de l'eau comme un droit humain fondamental et à sa réalisation pratique.

C'est ainsi 29 personnalités de notre canton ont signé , à ce jour, cette déclaration pour signifier leur engagement citoyen en faveur de l'eau. Petit à petit, des cercles politiques et associatifs toujours plus larges participeront à cette campagne qui s'étendra sur plusieurs années. En agissant de concert dès maintenant, ces citoyens montrent une direction : l'eau pour chacun sans condition, un droit humain fondamental.

André Babey, attac-Neuchâtel